

Suite à la validation du SAGE en 2020, la CLE est sollicitée pour donner des avis sur divers projets, environ entre 30 et 40 annuellement. **En 2025, 33 avis ont été rendus.**

Le bilan des avis CLE 2025 est construit comme suit :

1. Faits marquants 2025
2. Bilan selon divers critères (type de nappe, unité de gestion etc.)
3. Tableau de synthèse des avis
4. Annexe : avis rendus

1. FAITS MARQUANTS 2025

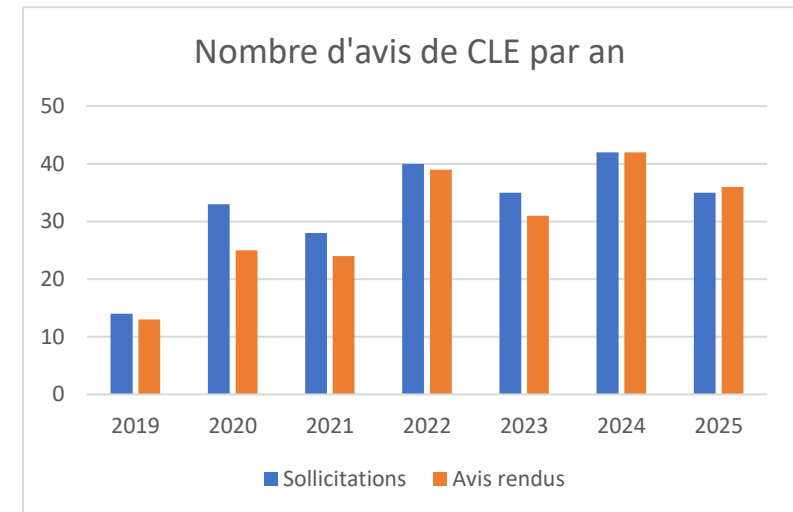
36 avis ont été rendus en 2025. La CLE a rendu **26 avis « favorable »**, **1 « avis favorable avec observations »**, **1 avis « favorable avec réserves »**, **6 avis « incomplet »** et **2 avis « défavorable »**.

En 2022, au vu de la charge importante de travail il a été décidé de ne pas répondre aux demandes d'avis ne posant pas de problème particulier, ce qui revient à un accord tacite. Ce procédé permet de gagner du temps administratif, mais le temps d'analyse du dossier reste nécessaire. Dans le graphique ci-contre ces avis sont considérés comme « avis rendu » car ils ont fait l'objet d'une analyse et l'accord tacite a été décidé en connaissance de cause.

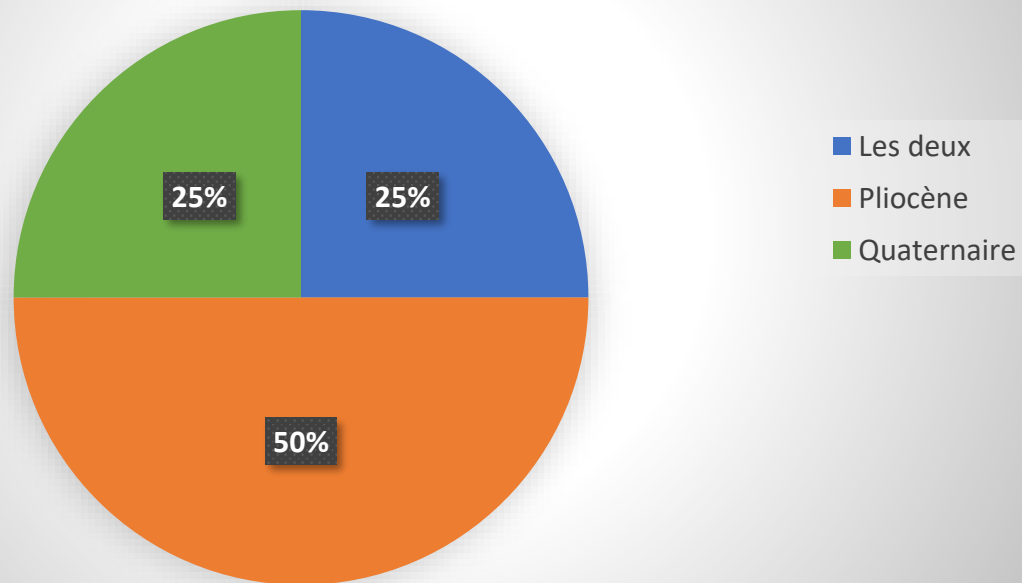
En 2025, il a été décidé de donner systématiquement un accord sur les projets routiers hors enjeux particuliers et un avis incomplet sur les avis urbains sans adéquation besoins /ressources.

2. BILAN PAR CRITERE

Les graphiques en pages suivantes présentent les avis rendus selon différents critères : nappe (quaternaire/Pliocène), unité de gestion, usage, favorable/défavorable, par unité de gestion, personne ou structure qui rend l'avis (Président / bureau / technique), procédure.

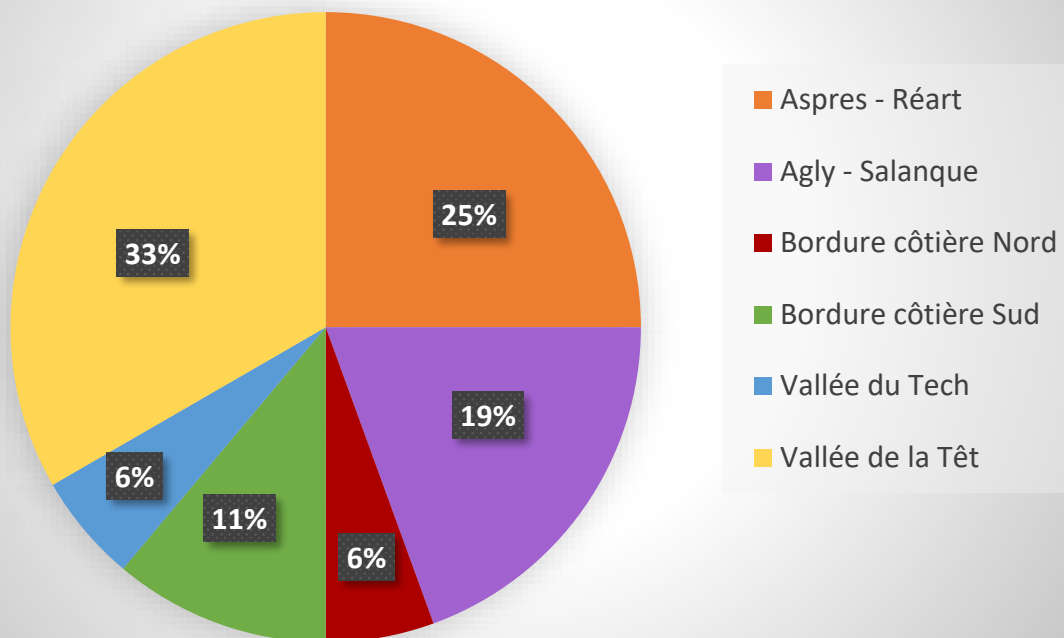


Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par nappe



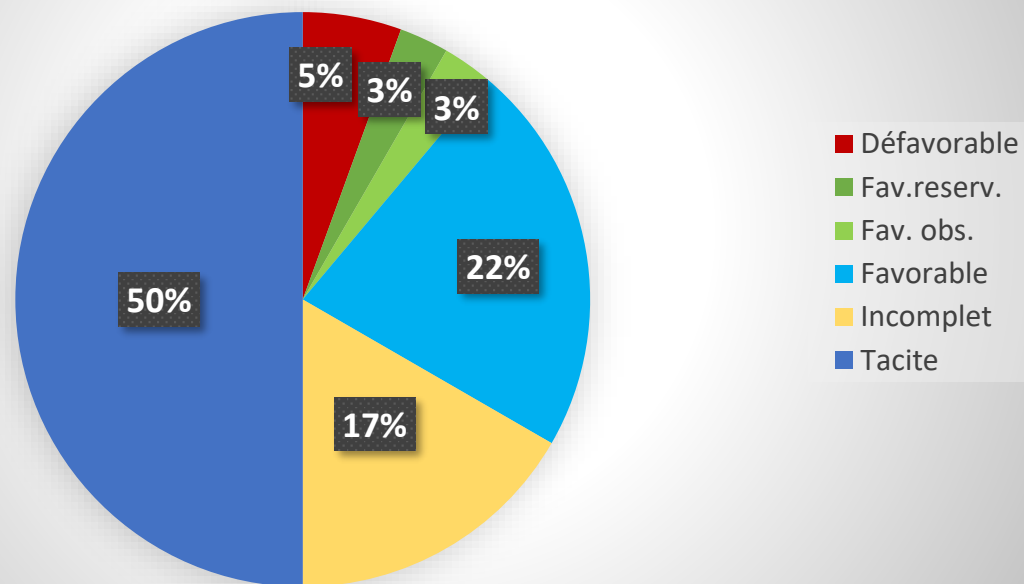
Les avis concernant uniquement les nappes Pliocène ont représenté la majorité des avis en 2025, poursuivant l'augmentation constatée en 2024.

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par unité de gestion



L'unité de gestion (UG) « vallée de la Têt » représente toujours la majorité des dossiers, étant donné la densité urbaine et la disponibilité de la ressource. L'UG « Aspres-Réart » reste, comme en 2024, assez fortement sollicitée pour des projets agricoles et urbains. L'unité « Agly-Salanque » reste relativement sollicitée en 2025 en raison de projets variés (urbains, routiers, AEP, agricoles).

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par type d'avis



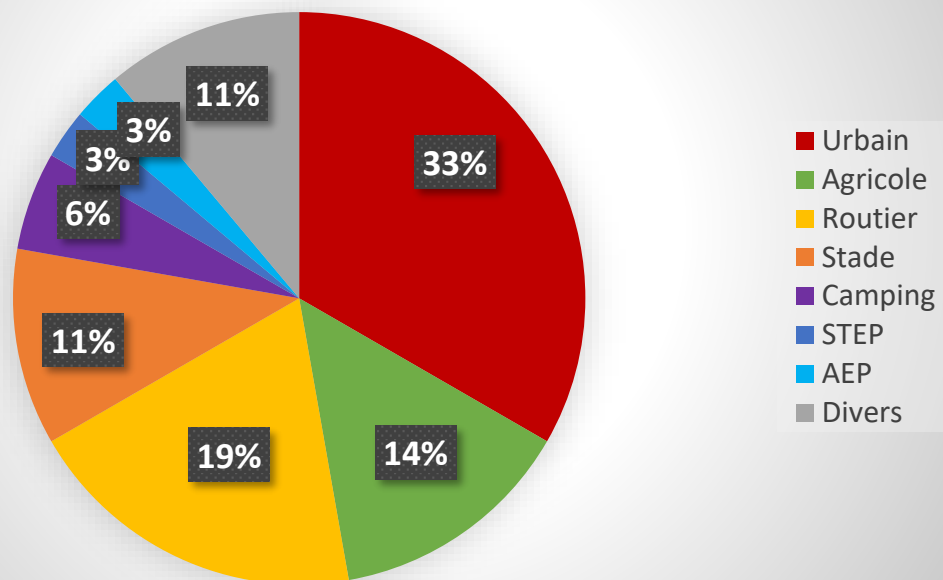
Les avis « accord tacite » sont toujours majoritaires, la CLE ayant décidé de concentrer les avis de bureau ou du Président sur les dossiers avec le plus d'enjeux. Les dossiers avec peu d'enjeux sont analysés techniquement en détail mais ne font pas l'objet de discussion s'il s'avère que les enjeux sont très faibles voire inexistant.

Les avis « favorable avec réserves » comportent des prescriptions qu'il convient de respecter pour que l'avis soit pleinement favorable.

Les avis « incomplet » concernent toujours majoritairement les questions d'adéquation besoin / ressource et de rationalisation dans les projets urbains.

Les avis « défavorable » restent très minoritaires (2 avis sur 36 en 2025).

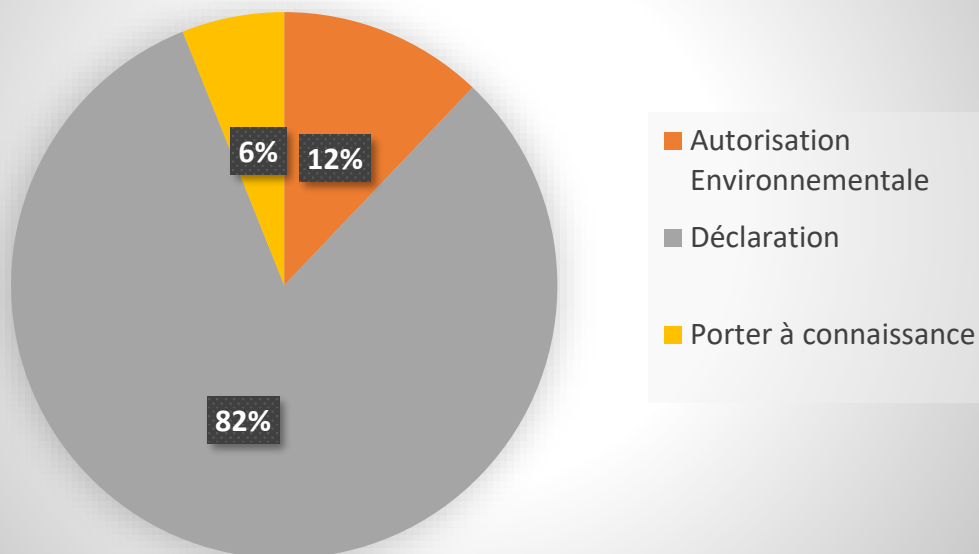
Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par usage



Les dossiers de projets urbains restent majoritaires à un niveau similaire à 2024 (31 %).

Le nombre de dossiers routiers augmente à 19 % des dossiers tandis que le nombre de dossiers agricoles diminue à 14 % des dossiers.

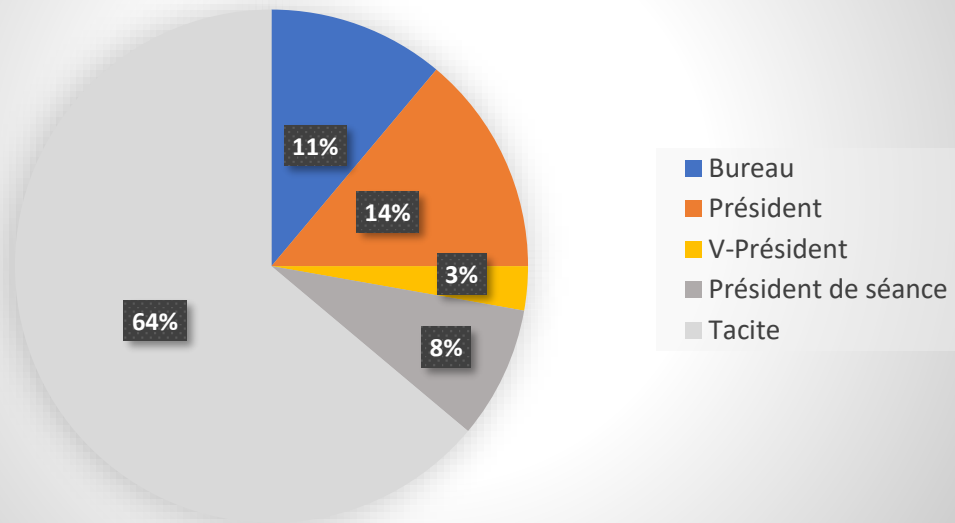
Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par type de dossier



Règlementairement seuls les dossiers soumis à autorisation ou autorisation environnementale doivent faire l'objet d'un avis formel de CLE. Toutefois les services de l'Etat consultent la CLE dès qu'ils estiment qu'il existe un enjeu pour les nappes. Ce fonctionnement permet à la CLE d'être au courant des projets en cours, et d'apporter son expertise aux services de l'Etat. Il permet aussi à la CLE de se positionner en amont des dossiers, pour avertir le pétitionnaire de points d'attention sur un futur dossier d'autorisation. Les procédures de certificat de projet permettent également de faire des préconisations très en amont du dépôt du dossier, tandis que le porter à connaissance est utile au pétitionnaire pour modifier son projet sans en changer l'économie globale.

Les projets soumis à autorisation environnementale concernaient majoritairement des projets hydrauliques ou épuratoires.

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2025 Par structure / personne qui rend l'avis



Depuis 2022, la CLE est consultée sur trente à quarante dossiers annuellement ce qui représente une importante charge de travail.

Certains dossiers avec peu d'enjeux sont donc analysés techniquement mais ne font pas l'objet d'avis de bureau, ou pas d'avis du tout (= accord tacite). Ces dossiers sont de plus en plus nombreux, néanmoins tous les dossiers font l'objet d'une expertise technique.

Le bureau reste consulté pour les projets importants en termes d'impact potentiel sur les nappes.

3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AVIS RENDUS

N°	Pétitionnaire	Commune	UG	Type	Nappe	Avis rendu	Rendu par
220	SOLE Promotion	Villeneuve-la-Rivière	VTêt	Urbain	Les deux	Incomplet	Président
221	EARL Château de Rey	Canet-en-Roussillon	BCS	Agricole	Pliocène	Favorable avec réserves	Bureau
222	Conseil départemental 66 (Rocade Sud Perpignan)	Perpignan	AR	Routier	Les deux	Tacite	X
198b	SMBVR	<i>Communes du bassin versant du Réart</i>	AR	Hydraulique	Les deux	Tacite	X
223	Commune de Brouilla	Brouilla	AR	Urbain	Les deux	Incomplet	Bureau
215b	ENTHEUS Villa Primerose	Villeneuve-la-Rivière	VTêt	Urbain	Pliocène	Tacite	X
220b	SOLE Promotion	Villeneuve-la-Rivière	VTêt	Urbain	Pliocène	Tacite	X
129e	Ville de Montescot	Montescot	AR	Urbain	Pliocène	Tacite	X
209b	Perpignan Méditerranée Métropole CU	Peyrestortes, Rivesaltes	AS	STEP	Quaternaire	Tacite	X
224	Conseil départemental 66 (RD900)	Perpignan	AR	Routier	Pliocène	Tacite	X
205b	Devèze compléments	Pollestres	AR	Agricole	Pliocène	Tacite	X
208b	Rond -point Le Soler	Le Soler	VTêt	Routier	Les deux	Tacite	X
225	V2A (lotissement)	Villemolaque	AR	Urbain	Pliocène	Incomplet	Bureau
212b	Lotissement OPALE	Saint-Féliu-d'Avall	VTêt	Urbain	Quaternaire	Tacite	X
218b	Gérard Molins Lotissement - Salo	Llupia	VTêt	Urbain	Pliocène	Tacite	X
161b	ZAC Asparots - GreenCity	Torreilles	BCN	Urbain	Pliocène	Incomplet	Bureau
226	Elargissement RD16 - CD66	Corbère-les-Cabanes	VTêt	Routier	Quaternaire	Favorable	X
227	Commune de Millas	Montescot	VTêt	Stade	Quaternaire	Favorable	X
182c	Conseil départemental 66	Elne	AR	Routier	Les deux	Favorable	X
228	Commune d'Espira-de-l'Agly	Espira-de-l'Agly	AS	Stade	Pliocène	Tacite	X
226b	Elargissement RD16 - CD66	Corbère-les-Cabanes	VTêt	Routier	Quaternaire	Favorable	X
230	Commune Argelès-sur-Mer	Argelès-sur-Mer	BCS	Jardins	Quaternaire	Tacite	X
231	Commune Argelès-sur-Mer	Argelès-sur-Mer	BCS	Urbain	Quaternaire	Tacite	X
196c	Perpignan Méditerranée Métropole CU	Saint-Estève	VTêt	Routier	Quaternaire	Tacite	X
228b	Commune d'Espira-de-l'Agly	Espira-de-l'Agly	AS	Stade	Pliocène	Tacite	X
234	M. DORNIER	Laroque-des-Albères	VTech	Agricole	Pliocène	Tacite	X

N°	Pétitionnaire	Commune	UG	Type	Nappe	Avis rendu	Rendu par
235	Lafage	Rivesaltes	AS	Agricole	Quaternaire	Tacite	X
236	Rambier Aménagement	Villemolaque	AR	Urbain	Pliocène	Incomplet	Président
238	Camping Le Méditerranée Argelès	Argelès-sur-Mer	BCS	Camping	Pliocène	Défavorable	Bureau
239	ER Immobilier	Espira-de-l'Agly	AS	Urbain	Pliocène	Incomplet	Président
241	SARL Holding New Aire	Torreilles	BCN	Camping	Pliocène	Favorable	X
232b	Perpignan Méditerranée Métropole CU	Llupia	VTêt	AEP	Pliocène	Favorable	1 ^{er} VP
228c	Commune d'Espira-de-l'Agly	Espira-de-l'Agly	AS	Urbain	Pliocène	Favorable	Président
SCOT CSM	Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée	<i>Communes de la C3SM dans le périmètre du SAGE</i>	/	Urbain	Les deux	Défavorable	Président de séance
PLUi PMM	Perpignan Méditerranée Métropole	<i>Communes de PMM dans le périmètre du SAGE</i>	/	Urbain	Les deux	Favorable avec observations	Président de séance
Régul. forages agri. Tech	Chambre d'agriculture 66	<i>Communes de l'UG Tech</i>	VTech	Agricole	Les deux	Favorable	Président de séance